

Check-list pour votre déménagement

Avant votre déménagement



> Démarches administratives

- Résilier votre bail dans les délais spécifiés dans votre contrat de bail et/ou présenter au bailleur une personne, au minimum, susceptible de reprendre votre bail actuel.
- L'Attestation provisoire de garantie de loyer SwissCaution est gratuite et apporte la preuve à votre bailleur que vous avez déjà reçu un accord formel en vue de l'obtention de votre future garantie de loyer auprès de SwissCaution.
- Signer le bail de votre nouveau logement après avoir vérifié qu'il est juridiquement valable et de convenir de la date d'entrée avec votre agence immobilière ou propriétaire.
- Penser à la garantie de loyer sans dépôt bancaire si vous ne souhaitez pas bloquer le montant de 3 mois de loyer exigés par votre bailleur sur un compte bancaire. Vous pouvez vous inscrire sur www.swisscaution.ch.
- Avertir votre employeur que vous prendrez un jour de congé. Vous avez droit à un jour de congé payé au minimum pour votre déménagement.
- Après l'état des lieux de sortie réalisé en présence de votre agence immobilière ou propriétaire, déclarez à temps les éventuels dommages à votre assurance responsabilité civile privée afin de connaître le montant des frais pris en charge par votre assurance.
- Prévenir de votre changement d'adresse par courrier, non seulement les amis et connaissances, mais aussi et surtout :
 - la banque et la poste.
 - les autorités communales (contrôle des habitants).
 - les fournisseurs d'électricité, d'eau et de gaz.
 - la crèche, le jardin d'enfants, l'école.
 - la caisse d'assurance-maladie et autres assurances (y compris l'assurance de garantie de loyer telle que SwissCaution).
 - l'armée, la protection civile et les pompiers.
 - les prestataires d'abonnement (magazines et journaux, services, ...).
 - les services de livraison à domicile.
 - la caisse de compensation AVS (indépendants et retraités).
 - le service des automobiles.

- Déposer une demande de réexpédition du courrier à votre bureau de Poste.
- Faire modifier les papiers d'identité (si nécessaire).
- Modifier les imprimés et ordres de virement (si nécessaire).
- Informer Swisscom ou autres prestataires de la modification de l'adresse dans l'annuaire téléphonique et convenir de la date exacte de la commutation du numéro de téléphone avec la nouvelle adresse.



> Préparation de la logistique

Conseils généraux

- Penser à l'Assurance Déménagement pour déménager sans souci ! Cette assurance se révèle très utile lorsque vous déménagez par vos propres moyens, seul(e) ou avec l'aide d'amis, et qu'un pépin arrive. Vous pouvez souscrire uniquement sur www.swisscaution.ch/ad.
- Informer les voisins et le concierge : convenir de la possibilité d'accéder au bâtiment et à l'ascenseur le jour du déménagement.
- Réserver le parking devant l'ancienne et la nouvelle maison ou demander à la police d'y interdire le stationnement s'il s'agit d'un lieu public.

Organisation du transport

- Préparer les ustensiles importants tels que les outils, la pharmacie, les articles de toilette (papier hygiénique), une lampe de poche, des ampoules, des rallonges électriques, du ruban adhésif, des cartons, des allumettes, le carnet d'adresses et les mettre en dernier dans le véhicule.
- Libérer les cages d'escaliers et les couloirs du logement de tout obstacle.
- Louer à l'avance un véhicule de déménagement ainsi que l'équipement nécessaire, par exemple une shampooineuse.
- La veille du déménagement, aller chercher le véhicule de déménagement en fin de journée.

Emballage et préparation de vos affaires

- Se procurer des matériaux d'emballage. Vous pouvez commander vos cartons et accessoires de déménagement à prix imbattables avec Boxshop. Livraison chez vous sous 72h dans toute la Suisse.
- Emballer les objets en prenant soin :
 - D'étiqueter les objets en indiquant le propriétaire et la destination (étage, pièce).
 - D'indiquer le contenu des emballages.
 - D'indiquer leurs résistances (fragile ou autres).
 - De ne pas les surcharger dans les cartons.
- Démonter les meubles
 - Mettre les petites pièces métalliques, vis, etc. dans des sachets et les pourvoir d'indications claires et les conserver dans un lieu sûr.
- Déposer vos objets de valeur dans un coffre-fort ou en lieu sûr.
- Dans l'ancien logement, laisser quelques douilles avec des ampoules en place.

- Préparer les plantes pour le déménagement, arrosez-les à destination seulement.
- Débrancher et dégivrer le réfrigérateur et le congélateur.

Organisation des déménageurs (entreprise de déménagement ou amis), enfants et animaux

- Préparer le pique-nique et boissons pour le jour du déménagement.
- Préparer de l'argent liquide pour payer les entreprises de transport et de nettoyage le jour du déménagement.
- Si nécessaire, préparer une glacière pour les produits surgelés.
- Organiser l'endroit où séjourneront enfants et animaux le jour du déménagement.
- Prévoir les derniers repas avant le déménagement de sorte que les placards et le réfrigérateur soient ensuite vides.



> Préparation de la remise de votre ancien logement

- Convenir de la date exacte pour l'état des lieux de l'appartement avec le bailleur ou son représentant.
- Préparer le matériel de nettoyage et des sacs-poubelles.
- Organiser l'enlèvement des déchets.
- Remettre le jardin en état (si cela est exigé).
- Vérifier que vous disposez de toutes les clés et, si nécessaire, les faire refaire.
- Préparer tous les documents nécessaires à la remise de votre logement.
- Colmater les trous de clous et de vis.
- Effectuer les travaux nécessaires et imposés par votre contrat de bail.



> Accès à votre nouveau logement

- Procéder à l'état des lieux de votre nouveau logement en présence de votre bailleur ou son représentant.
- Placer une étiquette avec votre nom sur la sonnette ou sur la porte de votre nouveau logement, ainsi que celui de tous les membres de votre famille sur la boîte aux lettres.

Au moment de votre déménagement



> Organisation du déménagement

- Penser à porter des chaussures antidérapantes et des vêtements appropriés. Cela permet de réduire les risques d'accident.
- Bien réfléchir en chargeant le véhicule : placer en dernier les objets dont on aura besoin en premier. Un empilage intelligent des objets permet d'économiser beaucoup de place et de temps. Sécuriser les objets fragiles.
- Placer le plan de disposition des meubles bien en vue dans le nouveau logement et mettre une étiquette sur la porte de chaque pièce.



> Contrôles avant et pendant le déménagement

- Si cela n'a pu être fait auparavant, établissez un procès-verbal d'arrivée et faites-le signer par votre nouveau bailleur.
- Faire relever les compteurs d'électricité, d'eau et de gaz.
- Consigner immédiatement les dommages consécutifs au déménagement et les faire confirmer sur place par écrit par les employés de l'entreprise de déménagement.
- Vérifier le bon fonctionnement de la ligne téléphonique; pour tout renseignement, composer le 0800 800 800.

Après votre déménagement



> Conseils généraux

- Le fait de se présenter personnellement aux voisins, facilite dès le départ les rapports de voisinage.
- Déclarer par écrit à l'entreprise de transport les objets endommagés pendant le déménagement et envoyer le courrier en recommandé.
- Dans votre nouveau logement, bien inspecter et contrôler le bon fonctionnement de tous les équipements; faire éventuellement parvenir rapidement à la gérance de l'immeuble une liste des défauts par courrier recommandé.
- S'annoncer auprès du contrôle des habitants de votre nouvelle commune en respectant le délai.
- Vider la boîte aux lettres et ôter l'étiquette portant votre nom sur votre précédent logement.
- Une fois le logement vide, faites une visite de contrôle dans toutes les pièces et locaux annexes. Assurez-vous que rien n'a été oublié. Cave? Grenier? Garage? Outils de jardin?
- Demander la restitution de votre garantie de loyer bloquée dans votre banque si vous n'aviez pas établi une garantie de loyer auprès de SwissCaution; votre ancien bailleur ou son représentant doit établir votre décompte de fin de bail dans les 30 jours si des déductions doivent être faites.
- Lors de la restitution de votre logement au bailleur, il est fortement recommandé de remplir intégralement et précisément un état des lieux de sortie en présence de votre bailleur ou de son représentant. Ne signez que ce qui correspond vraiment à la réalité. Cette procédure doit aussi être réalisée lors de l'état des lieux avant votre entrée dans votre nouveau logement.
- Remettre les clés de votre ancien logement que lorsque tout a vraiment été nettoyé et réglé. En effet, la remise des clés symbolise la remise définitive du logement. Ensuite, vous n'aurez plus le droit d'accéder au logement, même pour des réparations ou des travaux de nettoyage.

Nous vous souhaitons un bon déménagement.

www.swisscaution.ch : votre garantie de loyer sans dépôt bancaire